

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Lundi 25 novembre 2019 à 10h
IMÉRA

Présents ou représentés :

Simone Bonnafous, pouvoir à Denis Bertin
Denis Bertin
Raouf Boucekkine, pouvoir à Brigitte Carpentier
Brigitte Carpentier
Pierre Chiappetta, pouvoir à Denis Bertin
Maryline Crivello
Jean Boutier, pouvoir à Maryline Crivello
Dominique Nobile
Nathalie Bonnardel
Gabriella Crocco
Brigitte Marin, pouvoir à Gabriella Crocco
Daniel Nahon, pouvoir à Gabriella Crocco

Excusés :

Hamida Demirdache
Marteen Noyons
Carlo Rovelli

Invités :

Isabelle Leclercq (Agent comptable - AMU)
Magali Perez (Rectorat)
Emmanuel Girard-Reydet (IMÉRA)
Thierry Fabre (IMÉRA)
Pierre Livet (IMÉRA)

Le lundi 25 novembre 2019 à 10h, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Denis Bertin, Président de la Fondation IMÉRA.

Denis Bertin constate que douze membres du conseil, sur un total de quinze, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

1 - Approbation du PV du CG du 24 juin 2019

Résolution

Le CG approuve à l'unanimité le PV du CG du 24 juin 2019

2 – Stratégie de l'IMÉRA / Politique de site

Denis Bertin effectue un rappel de tout le travail accompli par Raouf Boucekkine et son équipe, avec le développement de nombreux partenariats et le déploiement du modèle économique des Chaires, la structuration en programme de l'activité de l'IMÉRA, la mise en place de nouveaux dispositifs de résidence (Senior et AMU Fellows) et d'un programme doctoral impliquant les résidents de l'IMÉRA, la récente candidature ERC *Synergy* déposée par Raouf Boucekkine avec plusieurs anciens résidents de l'IMÉRA. Il informe que Pascale Hurtado a démissionné de la direction du programme art-sciences pour se repositionner sur sa fonction antérieure de coordinatrice scientifique, avec par conséquent un sujet art-sciences à retravailler en 2020.

Il rappelle également que l'IMÉRA organisera du 22 au 26 mars 2020 la conférence biennale des directeurs du réseau international UBIAS (*University-Based Institutes for Advanced Study*) et en novembre 2020, la prochaine édition du programme UBIAS *Intercontinental Academia* sur le thème de l'intelligence artificielle.

Il considère le prochain Conseil scientifique de l'IMÉRA des 28 et 29 mai 2020, comme une étape importante qui sera l'occasion de présenter une stratégie de l'IMÉRA pour 2020-2025.

Il informe que la rénovation du bâtiment dit « Cube » est inscrite dans les demandes du site AMU au prochain Contrat de Plan Etat Région (CPER), pour un montant de 2.1 M€. Le Conseil départemental 13 s'est déjà engagé sur une contribution de 420.000 € et la Région Sud a également donné un accord verbal pour soutenir cette opération.

Thierry Fabre partage les informations suivantes :

- Levent Yilmaz, actuel Senior Fellow de l'IMÉRA, travaille sur le développement d'un projet d'école d'été en lien avec les écoles doctorales d'AMU, avec un premier numéro d'amorçage qui pourrait se tenir dès l'été 2020, ce qui impliquera d'engager en interne et en amont une réflexion sur l'utilisation / la mise à disposition des locaux pendant l'été et les moyens humains et financiers nécessaires pour y répondre ;
- La troisième édition du Forum franco-allemand de la Méditerranée se tiendra les 5 et 6 mars 2020, sur la thématique « Entre mémoire et histoire », avec le lancement de la nouvelle Chaire Albert Hirschman.

Dans le contexte du débat qui va se tenir sur le campus Condorcet sur la place des sciences humaines et sociales et de l'interdisciplinarité, Maryline Crivello indique qu'AMU a été proposée comme établissement pilote sur ces questions.

2 – Approbation du budget rectificatif n°2 2019

Pour palier la non prise en charge des prestations inter-sociétés, la masse salariale des deux agents gagés Sauvadet de l'IMÉRA (Virginie Boulnois et Pascale Hurtado) a été transférée sur le budget principal AMU. La subvention initiale d'AMU a été ajustée en conséquence.

Techniquement, à partir de ce BR2 2019, l'apport AMU se matérialise par une répartition de la subvention pour charge de service public de l'établissement (qui sera titrée sur l'IMÉRA).

Brigitte Carpentier présente le tableau des autorisations budgétaires pour approbation.

Principalement, sur ce budget, on a :

- en dépenses, une variation de -85 k€ en autorisation d'engagement et en crédits de paiement (AE=CP) ;
- en recettes, un ajustement des recettes reçues.

Au total, le solde budgétaire présente un déficit de -76.465 €.

Isabelle Leclercq, agent comptable d'AMU, présente ensuite le tableau de situation patrimoniale pour approbation.

Au niveau du compte de résultat, le déficit prévisionnel est de -51.000 €.

La variation négative au BR2 s'explique par une charge d'amortissement prévisionnelle en augmentation de 6.000 €, qui dégrade le résultat de fonctionnement.

Au niveau de la capacité d'autofinancement, il y a une insuffisance d'autofinancement de 45.000 €.

Le résultat déficitaire sera comblé par un prélèvement sur le fonds de roulement, qui représentait +463.375 € au 31/12/2018 et qui s'élèvera donc à +418.375 € au 31/12/2019.

La trésorerie au 31/12/2018 s'élevait à +601.976 € ; le déficit de trésorerie de -76.475 € prévue en 2019 conduit à un prévisionnel de trésorerie au 31/12/2019 de +525.511€.

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le tableau des autorisations budgétaires et le tableau de situation patrimoniale du budget rectificatif n°2 2019.

3 – Approbation du budget prévisionnel 2020

En préambule à la présentation du budget prévisionnel 2020, Emmanuel Girard-Reydet fait un point sur l'évolution des financements du RFIEA, du Labex RFIEA+ et de l'Europe.

L'année 2019 marque la fin du dispositif de financement direct par le RFIEA. L'IMÉRA percevra 69 k€ au titre du reliquat du RFIEA, auquel s'ajoute 30 k€ de reliquat prévisionnel sur la subvention 2019 du RFIA et 192 k€ de dotation exceptionnelle du Ministère 2019. Le montant total de 291.000 € sera ventilé sur les deux exercices 2020 et 2021, avec 192.400 € en 2020 et 98.600 € en 2021.

Le Labex RFIEA+ a été renouvelé pour la période 2020-2024 avec une dotation annuelle de 170.800 € pour l'IMÉRA (au lieu de 270.625 € pour la période 2012-2019).

L'année 2019 marque également la fin du programme de financement européen EURIAS. Une nouvelle candidature COFUND a été déposée par le RFIEA en septembre 2019 (résultats en mars 2020), sachant que l'IMÉRA s'est positionné sur 6 bourses de 10 mois à compter de septembre 2021.

Par rapport à cette baisse significative des financements de l'Etat à partir de 2020, plusieurs actions ont été engagées ou le seront prochainement à différents niveaux (national, AMU et IMÉRA).

Le Président et le Directeur du RFIEA, en accord avec le Ministère et le CNRS, sont en train de réfléchir à l'évolution de la Fondation de coopération scientifique.

Par ailleurs, l'ANR a publié deux appels à projet dans le cadre du soutien aux grandes universités de recherche, notamment pour celles qui sont labellisées Idex ou I-Site. Dans sa réponse à l'appel intitulé SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives), AMU a fait le choix d'intégrer l'IMÉRA.

Au niveau de l'IMÉRA, il va s'agir d'une part, de développer de nouveaux partenariats et d'autre part, de rationaliser les dépenses, ce que va déjà traduire le budget prévisionnel 2020.

Emmanuel Girard-Reydet présente ensuite l'état prévisionnel des recettes 2020 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP2020 » hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Les recettes prévues s'élèvent à un total de 592.947 € en prévisions d'encaissement et 631.297 € en droits constatés.

Il est à noter que la subvention du Ministère pour charges de service public (SCSP) de 150.000 € au bénéfice de l'IMÉRA, qui a été titrée en totalité en 2018, fera l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en 2020 à hauteur de 55.000 € (pour financer les accueils de trois *Senior Fellows*).

Emmanuel Girard-Reydet présente dans un second temps l'état prévisionnel des recettes 2020 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des recettes 2020 s'élève à 1.494.697 €, avec pour répartition :

- un financement de 363.200 € apportés par le RFIEA et le Labex RFIEA+, dont la part ne représente plus que 25% des recettes totales ;
- un total de 863.097 € pour les autres programmes de financement qui font l'objet de flux financiers avec l'IMÉRA ;
- des contributions volontaires à hauteur de 863.400 €, dont :
 - 295.000 € d'AMU pour la prise en charge directe de plusieurs salaires de l'équipe d'encadrement,
 - 200.000 € d'AMU pour la prise en charge directe des coûts d'infrastructure (maintenance, fluide, logistique, gardiennage),
 - 198.200 € d'A*MIDEX pour la prise en charge du salaire du directeur du programme *Méditerranée* et le cofinancement de ce programme,
 - 120.000 € du CNRS pour la prise en charge directe du salaire du secrétaire général et du directeur du programme *Regards croisés – Exploration de l'interdisciplinarité*.
 - 5.500 € de la commission Fulbright, 15.150 € de l'ILCB et 29.550 € d'AMSE.

Emmanuel Girard-Reydet présente dans un troisième temps l'état prévisionnel des dépenses 2020 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP2020 » en autorisation d'engagement et hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant global des dépenses 2020 s'élève à 680.297 €, avec pour répartition par enveloppe :

- 203.515 € de dépenses de masse salariale (dont 124.675 € de salaire de personnels IMÉRA et 78.840 € de salaire des chercheurs invités non statutaires en CDD) ;
- 466.782 € de dépenses de fonctionnement, qui incluent les indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires ;
- 10.000 € de dépenses d'investissement (pour l'acquisition de mobilier, d'équipements vidéo et de matériel informatique).

Emmanuel Girard-Reydet présente dans un quatrième temps l'état prévisionnel des dépenses 2019 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des dépenses 2019 s'élève à 1.543.697 €, avec pour répartition :

- 505.425 € de dépenses pour l'accueil en résidence des chercheurs invités (indemnités et salaires, location appartements, voyages et missions) ;
- 119.800 € de dépenses pour les activités (séminaires, conférences, colloques, etc.) et la production (publications, édition) scientifiques;
- 918.472 € pour les autres dépenses (salaires équipe encadrement, coûts infrastructures, fonctionnement général, instances, communication).

Concernant les résidences et les activités scientifiques :

- les dépenses d'indemnités et de salaires des chercheurs invités (150 mois, soit - 26 mois par rapport à 2019) diminuent de 70 k€ ;

- la mise en adéquation du nombre de chercheurs invités et de nos capacités d'hébergement sur site aura pour effet d'annuler les dépenses de location d'appartements en 2020 (- 46 k€ par rapport à 2019) ;
- les dépenses de voyages et missions vont être limitées et diminuées de 13 k€ par rapport à 2019 ;
- l'enveloppe allouée à l'organisation des manifestations scientifiques et aux projets de publication-édition sera maintenue à un niveau conséquent de 110.000 € (-10 k€ par rapport à 2019).

Dans une logique de rationalisation des dépenses, le budget prévisionnel 2020 intègre une diminution des dépenses de fonctionnement général (-9 k€), d'investissement (-10 k€) et de coordination (-8 k€).

Brigitte Carpentier présente, pour vote du CG, le tableau des autorisations budgétaires 2020 en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), les prévisions de recettes 2020 et le solde budgétaire 2020.

Dans le projet de budget, il est prévu que la totalité des dépenses en droits constatés seront décaissées sur l'année, donc sans retard de décaissement. Par ailleurs, il n'y a pas d'engagement pluriannuel (AE=CP).

Le total des dépenses 2020 en autorisations d'engagement s'élève à 680.297 € ; les prévisions d'encaissement de recettes 2020 à 592.947 €.

La conséquence est que le solde budgétaire prévisionnel 2020 est déficitaire de 87.350 €. Ceci s'explique par le fait que pour certains contrats, les recettes ont été encaissées sur les exercices antérieurs alors que les dépenses restent à décaisser en 2020 (RFIEA, SCSP).

Isabelle Leclercq présente ensuite, pour vote du CG, la situation patrimoniale et le compte de résultat prévisionnel 2020.

Le résultat prévisionnel 2020 est égal à - 55.000 €. Ce déficit correspond à l'utilisation de la part de SCSP AMU encaissée et titrée en totalité en 2018.

En 2020, la prévision de prélèvement sur son fonds de roulement de la fondation s'élève à 49 000 €. Le niveau de fonds de roulement reste toutefois très important à hauteur de 369.375 € en prévision à fin 2020.

Le ratio de fonds de roulement exprimé en jour de dépenses de fonctionnement s'établit à 196 jours, très au dessus du niveau prudentiel de 15 jours.

Isabelle Leclercq conclut en qualifiant de saine, la situation financière de l'IMÉRA.

Résolution

Le CG approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2020.

4 – Destination Recherche de l'activité IMÉRA

Suite à la création de la Fondation IMÉRA au 1^{er} janvier 2013 et son positionnement hors-recherche au sein de la structuration budgétaire d'AMU, Isabelle Leclercq rappelle que l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'IMÉRA ne sont actuellement pas déductibles à la TVA. Hors l'IMÉRA conduit bien pour partie des activités de recherche, susceptibles de permettre une déduction de la TVA (disposition 2008).

Deux modalités existent actuellement sur les conditions d'accueil des chercheurs ou artistes étrangers :

- Contrat de travail avec le résident, avec dans ce cas, l'existence d'un lien de subordination entre la Fondation et le chercheur. Celui-ci n'est donc pas propriétaire de ses recherches ;

- Convention d'accueil entre la Fondation et le chercheur. L'article 7 de la convention type précise « *le résident dispose d'une entière liberté en termes d'horaires de travail.* » Enfin, l'article 11 précise : « *Même si l'ensemble des résultats obtenus ou créés dans le cadre de son séjour à l'IMÉRA sont la propriété pleine du chercheur invité, l'auteur s'engage à mentionner le soutien dont il a bénéficié de la part de l'Université d'Aix-Marseille, et notamment de l'IMÉRA, dans l'hypothèse de leur diffusion* ».

Cela signifie que toute la recherche faite par les chercheurs invités de l'IMÉRA ne peut être entièrement valorisable car elle n'est pas toute la propriété d'AMU. Les activités de l'IMÉRA ne sont dès lors pas déductibles à 100%. En revanche, on peut proposer que l'activité soit déductible partiellement, avec l'application d'une TVA au prorata entre 1% et 4%.

Isabelle Leclercq présente les résultats d'une simulation faite sur les exercices 2017, 2018 et 2019, avec la prise en compte d'un taux de TVA mixte (qui change tous les ans en fonction du volume des activités de l'établissement assujetties à la recherche).

Cette simulation conduit pour 2017 à 2.304 € de dépenses de l'IMÉRA, qui auraient été déductibles de la TVA (avancées par la Fondation puis remboursées). Pour 2019, les dépenses déductibles se seraient élevées à 3.857 €. Il est à préciser que cette déductibilité n'est pas applicable sur toutes les dépenses (sont notamment exclues les dépenses de masse salariale et les dépenses de voyages et missions).

En conclusion, Isabelle Leclercq soumet à l'avis du CG la proposition d'appliquer une TVA au prorata, qui permettrait à l'IMÉRA de générer des économies sur son budget.

Résolution

Le CG approuve à l'unanimité le fait que l'activité de l'IMÉRA relève partiellement d'une activité recherche (au sens d'une possibilité de valorisation de cette activité par l'établissement), avec pour conséquence la mise en place d'une TVA mixte à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Fait à Marseille, le 10 décembre 2019.

Denis Bertin
Président du Conseil de gestion